



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2025-265**

PUBLIÉ LE 14 NOVEMBRE 2025

Sommaire

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE / SREAA

R75-2025-09-08-00010 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - BOISSEAU Mathieu (47) (2 pages)	Page 3
R75-2025-09-30-00010 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - BORIE Marie Roselyne (47) (2 pages)	Page 6
R75-2025-09-26-00003 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - EARL CHATEAU FAVOLS (47) (2 pages)	Page 9
R75-2025-09-05-00012 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - EARL DEL PAIS (47) (2 pages)	Page 12
R75-2025-10-23-00003 - Arrêté portant publication des autorisations tacites d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - Dpt 17 - 3eme trimestre 2025 (12 pages)	Page 15
R75-2025-10-23-00002 - Arrêté portant publication des autorisations tacites d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - Dpt 16 - 3eme trimestre 2025 (8 pages)	Page 28
R75-2025-09-26-00004 - Arrêté portant refus d'autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - EARL DE LA PLAINE (47) (3 pages)	Page 37

RECTORAT DE BORDEAUX / DCVSAJ

R75-2025-10-20-00003 - Arrêté d'agrément d'association - Les araignées philosophes (1 page)	Page 41
---	---------

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE / Mission déconcentration, modernisation et affaires juridiques

R75-2025-10-27-00001 - Arrêté du 27 octobre 2025 portant modification de l'arrêté du 29 décembre 2023 fixant la liste nominative des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine (3 pages)	Page 43
--	---------

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-09-08-00010

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures - BOISSEAU

Mathieu (47)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Dossier n°25113

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

**Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

VU l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 02 mai 2025 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 02/07/2025) présentée par M. BOISSEAU Mathieu dont le siège d'exploitation est situé 344 impasse Labrousse 47350 Seyches relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 12,2396 hectares appartenant à M. DAUBA Jean-Pascal à Puymiclan sis sur la commune de Puymiclan,

CONSIDERANT que la demande de M. BOISSEAU Mathieu, au titre de son agrandissement, est conforme aux orientations du SDREA précisées dans son article 2,

CONSIDÉRANT l'absence de demande concurrente déposée auprès de la Direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne au plus tard le 02/09/2025,

CONSIDERANT que la demande de M. BOISSEAU Mathieu est donc prioritaire,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

M. BOISSEAU Mathieu dont le siège d'exploitation est situé 344 impasse Labrousse 47350 Seyches **est autorisé** à exploiter 12,2396 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
M. DAUBA Jean-Pascal à Puymiclan	Puymiclan	B1378 A1194 A709

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de Lot-et-Garonne et le directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 08 septembre 2025

Pour le préfet et par délégation,
la D.R.A.A.F.,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-09-30-00010

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures - BORIE Marie
Roselyne (47)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Dossier n°25130

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

**Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

VU l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 02 mai 2025 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 23/07/2025) présentée par Mme BORIE Marie-Roselyne dont le siège d'exploitation est situé 1861 route de Peries 47290 Moulinet relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 20,3635 hectares appartenant à M. JONARD Patrick à Montévrain sis sur la commune de Moulinet,

CONSIDERANT que la demande de Mme BORIE Marie-Roselyne, au titre de son agrandissement, est conforme aux orientations du SDREA précisées dans son article 2,

CONSIDÉRANT l'absence de demande concurrente déposée auprès de la Direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne au plus tard le 23/09/2025,

CONSIDERANT que la demande de Mme BORIE Marie-Roselyne est donc prioritaire,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Mme BORIE Marie-Roselyne dont le siège d'exploitation est situé 1861 route de Peries 47290 Moulinet **est autorisée** à exploiter 20,3635 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
M. JONARD Patrick à Montévrain	Moulinet	D62 D64 D651 D713 D723 D931B

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de Lot-et-Garonne et le directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 30 septembre 2025

Pour le préfet et par délégation,
la D.R.A.A.F.,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-09-26-00003

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures - EARL CHATEAU
FAVOLS (47)



Dossier n°25104

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

**Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF),

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 331-1 à L. 331-11, et R. 331-1 à R. 331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

VU l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madme Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 02 mai 2025 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 02/06/2025) présentée par l'EARL CHATEAU FAVOLS (Mme ESCANDE Florence) dont le siège d'exploitation est situé 1438 route de Favols 47300 Bias, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 19,00 hectares appartenant à la commune de Bias, sis sur la commune de Bias,

CONSIDERANT que sur cette surface, deux demandes concurrentes ont été déposées par l'EARL DE LA PLAINE (M. FAUGERON Marc) le 02/04/2025 en vue de s'agrandir et par M. TEIXEIRA CORREIA Daniel le 02/06/2025 en vue de s'installer,

CONSIDERANT que la demande de M. TEIXEIRA CORREIA Daniel n'est pas soumise au contrôle des structures,

CONSIDERANT que le SDREA précise dans son article 3 les rangs de priorité au regard desquelles les demandes concurrentes sont étudiées,

CONSIDERANT qu'avec 182,67 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de l'EARL DE LA PLAINE relève du rang de priorité **3** : « *agrandissement et réunion d'exploitations au-delà du seuil d'agrandissement excessif définis à l'article 5* »,

CONSIDERANT qu'avec 61,93 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de l'EARL CHATEAU FAVOLS relève du rang de priorité **1** : « *consolidation de l'exploitation dans la limite de la surface permettant d'atteindre la dimension économique viable définie à l'article 5* »,

CONSIDERANT qu'avec 19,00 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de M. TEIXEIRA CORREIA Daniel relève du rang de priorité 1 : « *installation d'un agriculteur professionnel en individuel dans la limite de 1,5 fois la surface permettant d'atteindre la dimension économique viable définie à l'article 5* »,

CONSIDERANT que la demande de l'EARL CHATEAU FAVOLS est donc prioritaire,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

L'EARL CHATEAU FAVOLS dont le siège d'exploitation est situé 1438 route de Favols 47300 Bias, **est autorisée** à exploiter 19,00 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
Commune de Bias	Bias	AC105

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de Lot-et-Garonne et le directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 26 septembre 2025

Pour le préfet et par délégation,
la D.R.A.A.F.,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-09-05-00012

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures - EARL DEL PAIS
(47)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Dossier n°25115

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

**Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

VU l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 02 mai 2025 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 19/06/2025) présentée par l'EARL DEL PAIS (M. MARMIE Marc) dont le siège d'exploitation est situé 1165 route de Jourdan 47360 Frégimont relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 2,86 hectares appartenant à Mme DELTOR Josiane à Alès, Mme DELTOR Evelyne à Bazens et à M. DELTOR Jrean-Louis à Sarlat-Cadena sis sur les communes de Frégimont et Bazens,

CONSIDERANT que la demande de l'EARL DEL PAIS, au titre de son agrandissement, est conforme aux orientations du SDREA précisées dans son article 2,

CONSIDÉRANT l'absence de demande concurrente déposée auprès de la Direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne au plus tard le 19/08/2025,

CONSIDERANT que la demande de l'EARL DEL PAIS est donc prioritaire,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

L'EARL DEL PAIS (M. MARMIE Marc) dont le siège d'exploitation est situé 1165 route de Jourdan 47360 Frégimont **est autorisée** à exploiter 2,86 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
Mme DELTOR Josiane à Alès, Mme DELTOR Evelyne à Bazens et à M. DELTOR Jrean-Louis à Sarlat-Cadena	Frégimont	WD84
	Bazens	ZH5

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de Lot-et-Garonne et le directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 05 septembre 2025

Pour le préfet et par délégation,
la D.R.A.A.F.,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-10-23-00003

Arrêté portant publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des
structures - Dpt 17 - 3eme trimestre 2025



**Arrêté relatif à la publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

VU l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 02 mai 2025 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

CONSIDERANT les demandes préalables d'autorisations d'exploiter déposées à la DDTM de Charente Maritime,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime,,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Les demandes d'autorisation d'exploiter ayant fait l'objet d'une décision tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction concernant le département de la Charente Maritime sont récapitulées dans le tableau joint au présent arrêté.

Les accusés réception de dossier complet valant autorisation tacite peuvent être consultés au service d'économie agricole de la DDTM de Charente Maritime.

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet du département de la Charente maritime et le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 23 octobre 2025

Pour le préfet et par délégation,
la D.R.A.A.F.,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter du lendemain de la publication du présent arrêté pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Poitiers**. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Poitiers**

Demande d'autorisation d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction - 3^{ème} trimestre 2025

Date dossier complet	N° dossier	Demandeur	Adresse	Surface réelle	Surface pondérée	Propriétaire	Communes	Date accord tacite
26/02/25	25-094	GAEC BENETEAUD	11 chemin des Abeilles Le Treuil Arnaudeau 17220 ST MEDARD D AUNIS	30,09	30,09	MOUNIER Philippe, CAZAUX Patrick, ALLARD Christophe, CHAILLE Jean-Pierre, BLAIN Patrick	Bourgneuf Périgny Longèves Verines Dompiere-sur-Mer Sainte-Soulle Montroy	04/07/25
03/03/25	25-098	SAS LES ORS	17 rue Haute 17160 BAGNIZEAU	4,71	4,71	GAUTIER Franck	Bagnizeau	03/07/25
28/02/25	25-102	EARL DELCETHO	47B route des Labours Chez Perrineau 17610 CHANIERES	59,56	59,56	RENOUX Pascal	Chantiers	05/07/25
05/03/25	25-103	GAEC DES LILAS	25 chemin de Chez Viaud 17100 LA CHAPELLE DES POTS	7,45	7,45	DE BELLABRE Olivier	La Chapelle-des-Pots	05/07/25
05/03/25	25-104	GAEC DES LILAS	25 chemin de Chez Viaud 17100 LA CHAPELLE DES POTS	3,98	3,98	GAUTHIER Laurent	La Chapelle-des-Pots	05/07/25
10/03/25	25-106	GEAY Emmanuel	Le Hameau de la Jarreterie 17260 ST ANDRE DE LIDON	1,45	1,45	MORET Micheline	Boutenac-Touvent	10/07/25
05/03/25	25-107	SCEA BRANCHAUD	3 La Gasconnière 17500 OZILLAC	8,04	8,04	GFA de La Gasconnière	Ozillac	10/07/25
10/03/25	25-108	SCEA SAINT BRON	Saint Bron 17520 ST MAIGRIN	9,36	9,36	GFA de La Gasconnière, GFA Saint-Bron	Ozillac Saint-Maigrin	10/07/25
10/03/25	25-110	EARL LA GRANDE METAIRIE	27 rue du Petit Gamaud 17400 POURSAY-GARNAUD	6,42	6,42	MATHURIN J-Bernard, VEUBRET Michèle	Poursay-Garnaud	07/07/25
07/03/25	25-111	EARL LA GRANDE METAIRIE	27 rue du Petit Gamaud 17400 POURSAY-GARNAUD	4,40	4,40	MOIZANT J-Yves	Paillé	07/07/25
10/03/25	25-114	EARL LA GRANDE METAIRIE	27 rue du Petit Gamaud 17400 POURSAY-GARNAUD	2,98	2,98	CATEAU Hervé	Poursay-Garnaud	07/07/25
10/03/25	25-116	DA COSTA Dylan	1 rue du Lac Les touches 17380 LANDES	63,71	63,71	TOUSSAINT Etienne, DA COSTA Christophe, ARNOUX Gilles, BERTIN Michel, BONNEAU Rolland	Landes Saint-Loup Saint-Martial Saint-Pierre-de-l'Isle La Jarrie-Audouin	10/07/25
10/03/25	25-117	SCEA PASANPEINE	43 rue de l'Océan Chez Fouard 17510 CHIVES	6,08	6,08	BERNARD Liliane	Chives	10/07/25
10/03/25	25-119	MAURIN Stéphane	route de Villexavier 17130 TUGERAS ST MAURICE	6,94	6,94	PITON Didier, ROBERT Gillette	Tugeras-Saint-Maurice	10/07/25
10/03/25	25-120	MAURIN Stéphane	route de Villexavier 17130 TUGERAS ST MAURICE	7,56	7,56	GUILLLOT Gaétane	Tugeras-Saint-Maurice	10/07/25
10/03/25	25-121	ROBERT Florent	6 rue des Hortensias 17290 LE THOU	14,43	14,43	GIRAUD Jacqueline, ROBERT Didier	Ardillères	10/07/25
10/03/25	25-122	EARL LABBE-GERGOUIL	12 rue du Bois de Cordes 17600 PISANY	6,57	6,57	LABBE Gérard	Pisany	18/07/25

Date dossier complet	N° dossier	Demandeur	Adresse	Surface réelle	Surface pondérée	Propriétaire	Communes	Date accord tacite
11/03/25	25-123	SCEA LA CABANE DU PHARE DES BALES	25 rue de La Grange 17590 ARS EN RE	5,65	5,65	MASSE J-Marc, MASSE Charlotte	Ars-en-Ré Saint-Clément-des-Baleines	11/07/25
10/03/25	25-124	RENAUD Didier	19 allée de la Métairie 17150 ALLAS BOCAGE	9,26	9,63	GFA de la METAIRIE du PIN	Nieul-le-Vrouil	11/07/25
11/03/25	25-125	EARL DU TREUIL CHOPIN	10 chemin de Surgères 17330 BERNAY SAINT MARTIN	54,54	54,54	Indivision BOURDIN	Bernay-Saint-Martin Courant Saint-Mard	11/07/25
11/03/25	25-126	EARL DU TREUIL CHOPIN	10 chemin de Surgères 17330 BERNAY SAINT MARTIN	3,70	3,70	FAUCHER Jean	Saint-Mard	11/07/25
11/03/25	25-127	SAS LA CROCHETTE	20 rue Principale La Richardière 17400 VARAIZE	5,42	5,28	FOUCHER Philippe, SOULLET Claudette, COQUET Guy	Aumagne	11/07/25
11/03/25	25-128	SCEA DE LA CROIX MARRON	La Croix Marron 17800 PONS	7,42	7,42	DUBUY Grégoy, SCEA de La Croix Marron, PELAUD Gérard	Bougneau Pons	12/07/25
11/03/25	25-129	EARL LA ROBINERIE	11 rue de La Robinerie 17520 JARNAC CHAMPAGNE	33,14	33,14	SCEA BARRAUD, Consorts CHANU	Jarnac-Champagne	11/07/25
12/03/25	25-131	SCEA MIGUEL DANJOU	10 rue du Foyer Meussac 17800 ECHEBRUNE	5,83	5,83	MORANTES DE LOS REYES Véronique	Saint-André-de-Lidon Gémozac	12/07/25
12/03/25	25-132	SCEA MIGUEL DANJOU	10 rue du Foyer Meussac 17800 ECHEBRUNE	12,26	38,83	LACOMBE Claudine, LACOMBE Christian, LACOMBE Daniel, LACOMBE Francis	Saint-André-de-Lidon Gémozac Virollet	12/07/25
12/03/25	25-133	EARL VIGNOBLE SUREAU	8 rue du Petit Chêne Le Roy 17160 GIBOURNE	8,67	30,36	COLLON Cyril	Aujac	12/07/25
12/03/25	25-134	ABIAN Philippe	15 Chez Braud 17240 CHAMPAGNOLLES	15,96	15,96	BRUN Daniel, P ERODEAU Maryse	Champagnolles Givrezac	12/07/25
12/03/25	25-135	EARL MZD	80 rue de Roussette Nieul l'Aulise 85240 RIVES D'AUTISE	11,81	5,9	MOINARD Michaël, OLIVIER Marc	Taugon	12/07/25
12/03/25	25-137	ALIX Christophe	7 rue de La Fontaine 17160 GIBOURNE	11,32	11,32	DAIGRE Yveline	Gibourne Les Touches-de-Périgny	13/07/25
13/03/25	25-138	ALIX Christophe	7 rue de La Fontaine 17160 GIBOURNE	5,42	5,42	GABORIT Bernard	Gibourne	13/07/25
26/03/25	25-139	DUBUY Francis	Chez Peron 17460 PREGUILLAC	1,55	8,21	CHAUVET Francis, CHAUVET Guy	Thénac	26/07/25
14/03/25	25-141	EARL CHAMPS DU POIRIER	6 rue de l'Europe Ville Marange 17160 LA BROUSSE	21,27	21,27	BERTHELOT Christelle, BERTHELOT Yoan, BERTHELOT Paul	La Brousse Bagtizeau	14/07/25
12/05/25	25-077	DERAZE Benjamin	La Chausselière 17540 VERINES	99,24	99,24	DURAND François, DURAND Chantel, BACHELIER-DURAND Sophie	Anais Saint-Christophe	12/09/25
14/03/25	25-142	HERAUDEAU Clarisse	14 venelle de la Petite Grange 17590 ARS EN RE	0,26	0,26	COSTA Janine	Ars-en-Ré	14/07/25
14/03/25	25-143	HERAUDEAU Clarisse	14 venelle de la Petite Grange 17590 ARS EN RE	0,66	3,48	HERAUDEAU Alain	Ars-en-Ré	14/07/25
14/03/25	25-144	HERAUDEAU Clarisse	14 venelle de la Petite Grange 17590 ARS EN RE	0,63	0,63	HERAUDEAU Alain	Ars-en-Ré	14/07/25
14/03/25	25-145	HERAUDEAU Clarisse	14 venelle de la Petite Grange 17590 ARS EN RE	0,56	2,37	HERAUDEAU Alain	Ars-en-Ré	14/07/25
14/03/25	25-146	HERAUDEAU Clarisse	14 venelle de la Petite Grange 17590 ARS EN RE	0,92	0,92	HERAUDEAU Claude, Indivision BUDET, MENUTEAU Nicole	Ars-en-Ré	14/07/25
18/03/25	25-147	GAEC CHAGNEAU-DAMONTE	6 rue des Bois - Vandon 17290 CHAMBON	10,45	10,45	DUBE Thierry	Landrais	18/07/25
18/03/25	25-148	GAEC CHAGNEAU-DAMONTE	6 rue des Bois - Vandon 17290 CHAMBON	10,64	10,64	BRAUD Laurent	Chambon Le Thou	18/07/25

Date dossier complet	N° dossier	Demandeur	Adresse	Surface réelle	Surface pondérée	Propriétaire	Communes	Date accord tacite
28/03/25	25-149	JULLIEN Benoît	29 route de la Vignerie 177810 ECURAT	162,94	162,94	JULLIEN Benoît, MAUGET Nicole, ZUBIWICZ Annie, MICHAUD Marie-Hélène, BARRE Sylvie, MICHAUD Christian, JAGUENAUD Yolande, BESSON Christiane, GUILLON Daniel, FRAGNAUD Jacky, JULLIEN Geneviève, POIGNET Jacqueline, RAAUD Arlette, BORDIER Alain, MALEIX Daniel, MOFIN Murielle, GUERIN Dominique, NOULIN G.	Écurat Plassay Saint-Porchaire	28/07/25
02/04/25	25-150	CHAUVIN Vincent	Bois Joly 17700 ST PIERRE D'AMILLY	147,94	147,94	BOUCARD Thierry, BOUCARD Annie, KREBS Mireille, DUMOUCHEL DE PREMAIRE Diane et Marie-Alix, BARBIER Marie-Rose et Claude, CHAIGNEAU André, NEAUD Josette, MOINARD Françoise, NEAUD Patrick, NEAUD Monique, MAUDRY Colette, AUGER-JUBON Yvonnick	Cramchaban La Laigne La Grève-sur-Mignon Benon	02/08/25
18/03/25	25-151	BECQUET Vincent	83 boulevard Aristide Briand 17300 ROCHEFORT	0,74	8,13	SAS DRAPEAU	Saint-Agnant	18/07/25
19/03/25	25-152	SCEA DOUSSOUX BAILLIF	20 rue des Chênes - Pholien 17800 ST PALAIS DE PHIOLIN	10,91	57,83	CHAJUMET Philippe, CHAJUMET Isabelle	Rouffignac	19/07/25
21/03/25	25-154	SAS DES CHENES	22B chemin du Chèvrefeuille 17500 REAUX	22,09	23,99	SARL DES AVENAUDS, BOULESTIN Michel	Neuillac Sainte-Lheurine	21/07/25
24/03/25	25-155	EARL LA FONTAINE DE BARABE	1 chemin de la Maison de Retraite 17120 BARZAN	8,93	8,93	NORMANDIN Mickaël	Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	24/07/25
24/03/25	25-156	EARL IMPASSE DES PINS	10B route d'Arc - Sainte Foy 17460 THENAC	56,27	103,54	BOSSUET J-Louis, GEAY J-Jacques, GRENON Olivier, BOURREAU Arnaud	Montils Pérignac Echebrune Coulonges	24/07/25
25/03/25	25-157	SCEA BAYOU	20 rue du Théâtre Romain 17460 THENAC	6,87	6,87	BREMAUD Philippe	Préguillac	25/07/25

Date dossier complet	N° dossier	Demandeur	Adresse	Surface réelle	Surface pondérée	Propriétaire	Communes	Date accord tacite
25/03/25	25-158	PINSON Karine	11 rue d'Origny 17137 ESNANDES	195,13	187,86	GAUTREAU Vincent, BRIZARD M-Hélène, PETIT René, BOURREAU Françoise, BOUGNOTTEAU Guy, CHALVIN Francette, BRIZARD Jeanine, MARCELON Hubert, BOUYER Gérard, NEVEU Elle, MARTIN J-Marie, MOUILLETON J-Noël, FILLONNEAU Angélique, QUECHON Gérard, COUILLAUD Patrice, GUEVENOUX H., M. ou Mme MOREAU, PINSON Philippe	EsnanDES Marsilly Lagord Marans Andilly Saint-Xandre	25/07/25
24/03/25	25-160	FOUGERIT Benoît	6 chemin des Routes 17290 ARDILLIERES	55,79	51,41	BALLANGER Bernard, GABORT Clariette, FOUGERIT Benoît	Yves Ardillères	24/07/25
26/03/25	25-161	GUÉLIN Matthieu	25 bis route d'Ars - Site Foye 17800 PERIGNAC	23,87	23,87	BOUGNAUD Kevin	Pérignac	26/07/25
27/03/25	25-162	EARL LA MOTTE BRUJEE	Coup de Vague 17130 MARSILLY	46,22	46,22	GFA Treuil Baton, GFA Les Moindreux, FAVARD Christian, FAVARD Jacques, FETTIG Geneviève, GAUDRY Jacky, GAUDRY Michel, MOUNIER Philippe	Lagord Nieul-sur-Mer	27/07/25
27/03/25	25-163	SARL COUP DE VAGUE	Coup de Vague 17137 MARSILLY	41,39	41,39	GFA Treuil Baton, JUTEAU Guy, RAPIDY Robert, GRIZON Martine	Lagord Nieul-sur-Mer Charon Marsilly	27/07/25
27/03/25	25-164	EARL LES BAUDET	4 rue Bel Air 1712 FLOIRAC	19,76	19,76	COLLARDEAU Didier	Saint-Fort-sur-Gironde	27/07/25
28/03/25	25-165	SCEA NANTILLAISE	4 route de St Hilaire 17770 NANTILLE	61,41	61,41	SCEV BONNIN	Saint-Dizant-du-Gua Nantille	28/07/25
28/03/25	25-168	MICHENEAU Bertrand	Le Pré Patin 17510 NERE	163,28	163,28	PECOURT Laurent, DROUINEAU Jacques, DROUINEAU Pierre, M. EYMARD, MICHENEAU Gelly, MICHENEAU Bertrand, BLANCHARD François, CHOLLET Florent	Saint-Hilaire-de-Villefranche Loiré-sur-Nie Le Gicq Néré Blanzay-sur-Boutonne Gibourne Braud-et-St-Louis St-Aubin-de-Blaye (33) Prailles (79) Villemain (79)	28/07/25
01/04/25	25-170	GRUJET Aurélie	5 rue de la Dormée - Les Granges 17770 AUMAGNE	1,95	1,95	SOULLET Claudette	Aumagne	01/08/25
01/04/25	25-171	EARL DE LA BRIE	La Brie 17210 CHEVANCEAUX	0,49	2,11	PERRIER Marie-Emilie	Pouillac	01/08/25
03/04/25	25-172	BARIL Christophe	2 rue de la Fontaine - Les Rues 17380 ST LAURENT DE LA BARRIERE	7,6	7,6	DAUBIGNE Sylvie, BARRAUD Béatrice	La Devise	03/08/25
03/04/25	25-173	EARL CHAMPS DU POIRIER	6 rue de l'Europe - Ville Marange 17160 LA BROUSSE	2,63	2,63	FOUCHER Philippe FOUCHER Geneviève	La Brousse	03/08/25

Date dossier complet	N° dossier	Demandeur	Adresse	Surface réelle	Surface pondérée	Propriétaire	Communes	Date accord tacite
04/04/25	25-174	SCEA TERRA MINERA	3 rue du Moulin 17400 ST PIERRE DE JUILLERS	4,44	18,51	LAGEAT Yves	Gourville	04/08/25
09/04/25	25-175	EARL MOULINVEAU	11 rue de Moulinveau 17400 LA VERGNE	155,12	155,12	HAYE Jaky, TOUSSAINT Françoise, FOUCHER J-Jacques, LAVERSANNE Jacques, TOFFAN Rachet, MATRAT J-Marie	La Vergne Saint-Jean-d'Angély Essouvert Landes Courcelles Chantemerle-sur-la-Soie Torcé	09/08/25
09/04/25	25-176	EARL MOULINVEAU	11 rue de Moulinveau 17400 LA VERGNE	66,6	66,6	KAYS Gabriel, KAYS J-Pierre, RAFFEJEAUD Alain	Torcé	09/08/25
04/04/25	25-177	EARL LES QUATRE FRENES	12 route de Cognac 17520 JARNAC CHAMPAGNE	46,61	110,78	CLAVELAUD Gilles, GIRARDEAU Dany, BAILLIS J-Claude, AIGRON Bernard	Jarnac-Champagne Lonzac Echebuene	04/08/25
09/04/25	25-179	MIGNOT Roselyne	1 rue de Sarrazin 17700 ST SATURNIN DU BOIS	141,17	141,17	BERGERE J-Claude, MIGNOT Claude, EARL MIGNOT, MIGNOT Alain, CHARRON Christian, COUTON Christian, BOSSUET Christiane, BOSSUET Philippe, GAILLARD Jean, SARPAZIN Josiane, GANDOUET Philippe, LOIRAT Sylvie, BIDAUD Maryline, VERON Frédérique	Saint-Georges-du-Bois Saint-Saturnin-du-Bois Puyroland	09/08/25
09/04/25	25-180	MOUCHEBOEUF Emmanuel	2 rue du Dolmen 17270 MONTGUYON	0,26	0,26	CHARRON Annie, CHARRON Claudette, CHARRON Noëlle, CHARRON Gille	Neuquic	09/08/25
09/04/25	25-181	AVRILLAUD Clothilde	14 Le Petit Theuillac 17120 ARCES	36,4	36,4	GUITTON Romain, CORNARDEAU J-Michel, GUITTON Alain	Semussac	09/08/25
11/04/25	25-184	GIRARD Valérie	71c Domaine du Maine Moreau 17350 ANNEPONT	1,53	1,53	GIRARD Valérie	Amepont	11/08/25
11/04/25	25-185	EARL LES MARRONNIERS	5 rue Battes - Les Elles 17260 VIROLLET	7,4	13,65	Indivision BROSSARD	Éparignes Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	11/08/25
15/04/25	25-186	BERTIN Stéphane	1 venelle du Surroit 17590 ARS-EN-RE	15,42	18,6	GOUUMARD Patrick, AMELIN Marthe, COURCIER Aurélie, LOIZEAU Daniel, BERTIN Daniel, Indivision BERTIN, BERTIN J-Claude, BRUNET Joseph, GAUDIN Louis, LOIZEAU Michel, Indivision MASSE	Ars-en-Ré	15/08/25

Date dossier complet	N° dossier	Demandeur	Adresse	Surface réelle	Surface pondérée	Propriétaire	Communes	Date accord tacite
18/04/25	25-187	GERRETSEN Micha	4 Faïcloix 17780 ST NAZAIRE/CHARENTE	136,34	136,34	BOUTINET Rémi, Indivision GORICHON, PALLARD Anthony, SEGUIN Jean, PALLARD Joël, MARIE Adrien, BRIS Bernard, BOUNOT J-Claude, FONTENAILLE Marie-Laetitia, DUBUT Yves, POUX Thérèse, ROLLAIN Arnel, RENAUD Janine, RANCOEUR François, SAVALETTE Didier	Moëze Saint-Nazaire-sur-Charente Port-des-Barques	18/08/25
17/04/25	25-188	EARL Corentin DIEUMEGARD	3 impasse du Couchant 17490 BEAUVAIS-SUR-MATHA	80,74	80,74	BERTON Philippe, PADEAU J-Luc, TRAVEL Dominique, MICHENEAU Claude, DIEUMEGARD Corentin	Varaize Saint-Pierre-de-Juillers	17/08/25
11/04/25	25-189	GIL Bernard	Egréteau 17360 BOSCAMNANT	19,07	19,07	GIL Théo, BERNARD Marie	Le Fouilloux	11/08/25
17/04/25	25-190	EARL BONNIN	Les Coutures 17290 THAIRE	33,97	31,2	Indivision CAQUINEAU	Ballon Thaïré	17/08/25
18/04/25	25-191	Société des FONTAINES	Les Fontaines 17500 VILLEXAVIER	128,55	128,55	CHAUVET Patrick	Yves Châteaillon	18/08/25
21/04/25	25-192	EARL BOUTEVILLE	n12 Chez Pelette 17500 VILLEXAVIER	20,08	43	BOUTEVILLE Stéphane, BOUTEVILLE Jim, BOUTEVILLE Monique	Rouffignac Villexavier	21/08/25
22/04/25	25-194	MICHEAU Frederic	11 chemin des Rivières - Les Rivières 17770 NANTILLE	13,96	26,19	MICHEAU M-Madeleine, RENARD Danièle	Nantillé Autron-Ébéon	22/08/25
23/04/25	25-195	SCEA JEROME FROUIN	13 route d'Angouême 17160 MATHA	80,77	284,88	SOULARD M-Françoise, GABORIT Emmanuelle, EARL GABORIT	Aumagne Matha Varaize Les Touches-de-Périgny Haimps Somnac	23/08/25
24/04/25	25-196	SCEA LE MAINE JARRY	17 Le Maine Jarry 17520 RTHENAC	8,28	8,28	SAS VINCENT	Arthenac Réaux sur Tréfle	24/08/25
24/04/25	25-197	FRADIN Dominique	6 route de la Grande Mercerie 17260 CRAVANS	3,17	1,58	Commune de FLOIRAC	Floirac	24/08/25
25/04/25	25-200	SARL COUZIN	1 rue du Lavoir 16130 VERRIERES	4,06	13,01	DUBREUIL Monique, COUZIN Florence	Biron	25/08/25
14/04/25	25-201	MASSE Julien	1936 route de la Cormiche Angevine 49290 CHALONNES SUR LOIRE	0,87	8,53	RIFFAUD Francis, MARTIN Jacques	Les Portes-en-Ré	14/08/25
25/04/25	25-202	SCEA BEAUREGARD	Beauregard 17220 ST MEDARD D AUNIS	3,26	3,26	ROI Jeanine	Saint-Médard-d'Aunis	25/08/25
28/04/25	25-204	QUENTIN Paul	61 avenue Louis Bouchet - Domaine de Belmont 17200 ROYAN	45,83	45,83	QUENTIN Didier	Royan	28/08/25
28/04/25	25-205	SCEA HBVA	3 Hameau de Chez Moquillon 17260 T ANDRE DE LIDON	1,2	1,2	BAILLY J-Louis	Saint-André-de-Lidon	28/08/25
28/04/25	25-206	EARL CCV BOINARD	1 hameau Chez Moquillon 17260 ST ANDRE DE LIDON	0,4	0,4	BAILLY J-Louis	Saint-André-de-Lidon	28/08/25
28/04/25	25-207	BLANCHARD Pamela	15 rue de Chez Bourdageau 17770 BERCLOUX	10,91	32,66	VINET Pascal, LECLERC Evelyne	Burie Villars-les-Bois Brizambourg Bercoux	28/08/25

Date dossier complet	N° dossier	Demandeur	Adresse	Surface réelle	Surface pondérée	Propriétaire	Communes	Date accord tacite
29/04/25	25-209	GAEC LES CHOUANS	L'Arpenite 17110 ST CYR DU DORET	6,95	6,95	BROUM J-Claude	La Ronde	29/08/25
29/04/25	25-210	GAEC LES CHOUANS	L'Arpenite 17110 ST CYR DU DORET	13,22	13,22	GOURMAUD Thierry	Courçon	29/08/25
06/05/25	25-213	LAVERGNE Sébastien	22 rue de la Liberté - Féole 17120 FLOIRAC	4,10	4,10	VALLEE Michel	Floirac	06/09/25
06/05/25	25-214	GAEC LES CIGOGNES	5 impasse des Cigognes 17600 NIEULLE-SUR-SEUDRE	2,27	1,13	MARIONNEAU Nadine	Nieulle-sur-Seudre	06/09/25
07/05/25	25-215	DRILLAUD Romain	8 rue du Vieux Four - La Touche 17160 SONNAC	54,52	54,52	DRILLAUD Claire, DRILLAUD François, DRILLAUD Nicole, BARAUD Jacqueline	Halmos Sonnac	07/09/25
14/05/25	25-216	CHEVILLON Christophe	1 Les 5 Chemins 17240 ST CIERS DU TAILLON	2,26	2,26	JARRASSIER Christiane	Semoussac	14/09/25
14/05/25	25-217	CHARVET Guillaume	Pomme Algre 17200 ROYAN	0,98	0,62	VOLETTE Pierre	Médis	14/09/25
14/05/25	25-218	EARL VILLOTTE	1 lotissement de La Croix Thomas 17160 MATHA	25,62	25,62	SUREAU Christian, FROMENTIN Catherine	Saint-Martin-de-Juillers Saint-Pierre-de-Juillers	15/09/25
14/05/25	25-219	BAUDET Teddy	2 route du Circuit - Chez Boucherte 16480 SAUVIGNAC	23,60	23,60	DAVID Véronique	Borese-et-Martron	14/09/25
14/05/25	25-220	GAEC LA LOGE	La Loge 17700 PUYRAVAULT	3,99	3,99	BROUM J-Claude	Puyravault	14/09/25
08/05/25	25-221	TROPINI Jérôme	1 place des Cèdres 17450 FOURAS	17,35	17,35	TROPINI Jérôme, Département de la Charente-Maritime, Mairie de Tonmay-Charente, FITCHEL SCHERER Eric	Fouras Tonmay-Charente	08/09/25
22/05/25	25-223	AMBLARD Pierrick	11 rue du Mainereau 17240 BOIS	15,81	83,78	AMBLARD Nicole, GOURVAUX Raymond, LACROIX Patrick représentant de l'indivision GOURVAUX AMBLARD Michel, LEYSER Dominique	Bois Saint-Quantin-de-Rançanne Saint-Fort-sur-Gironde Saint-Genis-de-Saintonge Saint-Palais-de-Pholain Saint-Quantin-de-Rançanne	22/09/25
22/05/25	25-224	AMBLARD Pierrick	11 rue du Mainereau 17240 BOIS	32,59	58,78	AMBLARD Nicole, GOURVAUX Raymond, LACROIX Patrick représentant de l'indivision GOURVAUX Roger, AMBLARD Michel, AMBLARD Pierrick, DOUSSOUX J-Pierre	Bois Champagnolles Saint-Fort-sur-Gironde Saint-Genis-de-Saintonge Saint-Palais-de-Pholain Saint-Quantin-de-Rançanne	22/09/25
13/05/25	25-225	LAVERDIN Fabrice	15 avenue de Royan 17120 BRIE SOUS MORTAGNE	2,27	2,27	PALMIER Florence	Brie-sous-Mortagne	13/09/25
14/05/25	25-226	GAEC DE TOUCHELONGE	10 ^{ème} Le Grand Breuil 17320 MARENNES	261,78	202,34	Conservatoire du Littoral, LATOUR Jacqueline, BENETEAU Christophe, PRIVAT Lucette, JACOU Marcella, ROGER Francis, ROGER Yoanni, MOREAU Patrick, RAMBAUD Patrick, SCHROEDER Richard, ROGER-SAQUET Joelle, LEPOVRE Franche, ROGER Didier, MARCHESSEAU Josiane, JAULIN Philippe, ROGER Thierry	Bourcefranc-le-Chapus Marennes-Hiers-Brouage	14/09/25

Date dossier complet	N° dossier	Demandeur	Adresse	Surface réelle	Surface pondérée	Propriétaire	Communes	Date accord tacite
14/05/25	25-227	GAEC DE TOUCHELONGE	10 ^{bis} Le Grand Breuil 17320 MARENNES	92,37	78,52	ROGER Thierry, SCHROEDER Richard, ROGER-SAQUET Joelle, ROGER Francis, GAUTRON Isabelle, ROGER Jérémy	Bourcefranc-le-Chapus Marennes-Hiers-Brouage Saint-Agnant	14/09/25
21/05/25	25-230	LADHOUÉ Maxime	1 rue du Puisereau 17530 ARVERT	22,21	58,86	LADHOUÉ Maxime, BOISLIVEAU Didier, CHAUVEAU Régis, ESTEVE Denis, LHADOUÉ Thierry	Ciam Chaillevette	21/09/25
14/05/25	25-231	EARL LA GRANDE BERGEONNEE	14 rue de Villeneuve 17530 ARVERT	53,46	81,23	GENDRE René, GOULEVENT Michel, GEORGET Frédéric, SOULARD Guy, GUENDET Franck, DUMONT Kévin, PERROT Philippe, CAIRE Francette	Breuillet Chaillevette	14/09/25
14/05/25	25-232	SCEA DES ROCHETTES	7 rue des Rochettes 17600 LUCHAT	24,37	89,73	RAYMOND Martine	Montpeller-de-Médillan Rioux Thalms Thézac	14/09/25
16/05/25	25-233	SCEA DES TOURTERELLES	Le Braudeau 85570 LE GUE DE VELLUIRE	27,82	27,82	SCEA LES TOURTERELLES, CANTIN Joël	Marans	16/09/25
20/05/25	25-234	GAEC DU LITTORAL	14 route de Chez Glemet 17240 ST DIZANT DU GUA	34,95	38,83	COULON Louis, ROUGER Christian, FRUINEAU Hervé	Saint-Dizant-du-Gua Saint-Fort-sur-Gironde Saint-Thomas-de-Conac Sainte-Ramée	20/09/25
18/05/25	25-236	EARL LES REIGNERS	1 ^{bis} rue des Rois - Les Reigners 17600 MEDIS	1,60	1,60	COMBEL Liliane	Médis	18/09/25
27/05/25	25-238	JACAUD Vianney	12 rue des Juguets 17260 MONTPELLIER DE MEDILLAN	49,98	59,04	ROUDIER Daniel, SALLAUD Rolande, ANGIBEAUD Christophe	Montpeller-de-Médillan Rioux	27/09/25
19/05/25	25-239	EARL FERME DES 3 PLUMES	1 impasse des Grands Champs 17270 MONTGUYON	10,23	10,23	RICHARD Nathalie, RICHARD Jacques	Montguyon	19/09/25
22/05/25	25-240	EARL LA BARDO	64 impasse du Hibou - Maizeron 17700 ST MARD	64,59	65,54	POIRIER Dominique, POIRIER Laurent, TOURNEUR Laurent	Saint-Mard Surgeères	22/09/25
23/05/25	25-241	FONTAINE Zélia	72 rue de la Cosse 17170 TAUGON	0,35	3,45	Indivision FONTAINE	Taugon	23/09/25
26/05/25	25-242	SCEA LES MOULINS DE POUPOPOT	5 rue Chez Lorit 17240 ST FORT SUR GIRONDE	18,22	46,34	TROQUEREAU Pierre	Chadenac	26/09/25

Date dossier complet	N° dossier	Demandeur	Adresse	Surface réelle	Surface pondérée	Propriétaire	Communes	Date accord tacite
23/05/25	25-244	PINAUD Baptiste	1 rue du Bacha 17700 ST PIERRE LA NOUE	221,61	221,61	CHATAIGNEAU Bernard, CHATAIGNEAU François, SAFER Nouvelle-Aquitaine, RABILLER Pascal, BOURGOUIN Jean, GABORIT Nicole, CHAUVET Jacqueline, RABILLER Thierry, PINAUD Cyril, GFA LES MARONNIERS, GABORIT Clairette, GOUET Gérard, GOUET Véronique, GOUET Denise, GOUET Christian, GOUET Maryse, AUDOUIN A-Mairie	Chambon Puyravault	23/09/25
23/05/25	25-245	GAEC PINAUD	1 rue du Bacha - Péré 17700 ST-GERMAIN-DE-MARENCENNES	102,85	102,85	COLLINET Sonia, AUDOUIN Anne-Marie, MINAUD Suzanne, RAYON Claude, RAYON Julien, BERNARDIN Patrick	Saint-Pierre-la-Noue Landrais, Chambon	23/09/25
23/05/25	25-246	GAEC PINAUD	1 rue du Bacha - Péré 17700 ST GERMA	84,29	84,29	GAGNEUR Bruno, BOSSUET Odile	Saint-Pierre-la-Noue Surgères Youhé Puyravault Chambon	23/09/25
27/05/25	25-247	VIAUD Denis	18 rue du Côtéau 17470 LOIRE SUR NIE	18,52	18,52	VIAUD Denis, VIAUD Lynda	Lozay Néré	23/09/25
27/05/25	25-248	BOUQUART Magali	Aumont 17400 ESSOUVERT	147,68	147,68	CHARLES Chantal, DE TARADE M-Françoise, GEOFFROY Killian, PORTIER Madeleine, DUBOS Christophe, ASF Direction Régionale Ouest-Atlantique, GREGOIRE Christian, BARADEAU Solange, BESSON Françoise, Indivision MARTIN, MARTIN Roger, GAUVIN Mireille, MARTIN Jacques, ALLAIN Jane-Marie M. & Mme GIRAUDEAU	Migré Villeneuve-la-Comtesse Vergné Essouvert Landes Puyrolland La Vergne Asnières-la-Giraud Mazeray St-Jean d'Angély	27/09/25
27/05/25	25-249	SCEA CM	Aumont 17400 ESSOUVERT	45,97	45,97		Landes Courant Essouvert Migré	27/09/25

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-10-23-00002

Arrêté portant publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des
structures - Dpt 16 - 3eme trimestre 2025



**Arrêté relatif à la publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

VU l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 02 mai 2025 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

CONSIDERANT les demandes préalables d'autorisations d'exploiter déposées à la DDT de Charente,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Charente,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Les demandes d'autorisation d'exploiter ayant fait l'objet d'une décision tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction concernant le département de la Charente sont récapitulées dans le tableau joint au présent arrêté.

Les accusés réception de dossier complet valant autorisation tacite peuvent être consultés au service d'économie agricole de la DDT de la Charente.

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet du département de la Charente et le directeur départemental des territoires de la Charente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 23 octobre 2025

Pour le préfet et par délégation,
la D.R.A.A.F.,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter du lendemain de la publication du présent arrêté pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Poitiers**. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Poitiers**

Demande d'autorisation d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction - 3ème trimestre 2025

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
02/03/25	1625076	FORTIN Côme	2, Impasse des Gemmeurs 40160 Ychoux	234,46	235,46	GFA FORTIN 149,14 ha EARL FORTIN BROSSET 54,46 ha BORDAGE Rodolphe 31,86 ha	Paizay Naudouin Embourie Lorigré Pour 232,30 ha (16) Hanc Loubillé pour 3,16 ha (79)	02/07/25
02/03/25	1625077	FORTIN Côme	2, Impasse des Gemmeurs 40160 Ychoux	83,17	83,17	FIGAROL Jérôme 13,99 ha FIGAROL Christine 11,75 ha FOGAROL Catherine 13,94 ha FIGAROL François-Xavier 15,03 ha FIGAROL Frédéric 14,12 ha CHAUVÉL Mireille 14,34 ha	St Fraigne	02/07/25
03/03/25	1625078	MASSON Fabien Futur Associé SCEA DE LA CHENAIE	2, Route de Beaumont 16110 Taponnat Fleurignac	120,1	120,1	MARY Marcelle 5,55 ha LAPIERRE Roger 114,55 ha	Taponnat-Fleurignac Yvrac et Mailleyrand Maillicac le Franc	03/07/25
03/03/25	1625079	CLAOUE Laurence Future Associée SCEA DU DOMAINE DE CHAMPAGNOUX	11, Rue Hégésippe Moreau 75018 Paris	121,09	471,92	SCIDU DOMAINE DU BREUIL 45,05 ha NAREP Sima 1,64 ha SCEA DOMAINE DE CHAMPAGNOUX 4,88 ha GFA DE CHAMPAGNOUX 69,52 ha	Bonneuil Châteauneuf sur Charente St Preuil Segonzac	03/07/25
04/03/25	1625080	EARL LE BOIS VERT	2, Chemin du bois vert La Plaine 16140 Les Gours	1,91	1,91	MICHAUD François	Les Gours	04/07/25
05/03/25	1625081	SCEA VARLEZ	36, Route de Javrezac Cherves-Richemont 16370 Val de Cognac	1,29	6,84	VARLEZ Naomie	Javrezac	05/07/25
05/03/25	1625082	EARL VASLIN	6, Chez Vasin 16190 St Martial	3,5	3,5	LAGRDE Philippe-Laurence et Mégane	Bellon	05/07/25
07/03/25	1625083	MARBOUTIN Guillaume	1135, Route du Boisselier Ringeardou 16390 Bonnes	14,64	14,64	MARBOUTIN Guillaume	Bonnes	07/07/25
10/03/25	1625084	DE L'HERMITE Aymar	5, Avenue Albert Joly 78300 Poissy	5,85	5,85	DE L'HERMITE Noël	Abzac	10/07/25
10/03/25	1625085	DE L'HERMITE Aymar	5, Avenue Albert Joly 78300 Poissy	141,24	141,24	DE L'HERMITE Noël	Abzac	10/07/25
10/03/25	1625086	SCEA LA CROIX DES TRESORS	6, Chemin de Puygrelier 16250 Côteaux du Blanzacais	6,97	6,97	LUISIÈRE Gérard	Bessac	10/07/25
10/03/25	1625087	SARL ST LAURENT	1, Chemin Garraud 16360 Condéon	14,67	14,67	GADRAS Alain et GENETEAUD Denise	Condéon Berneuil	10/07/25
11/03/25	1625088	EARL LA MOUILLERE	8, Route du Poirier 16310 Verneuil	20,48	20,48	CHALEIX Philippe et Maryse 5,56 ha Indivision GRANET 14,92 ha	Verneuil 9,58 ha (16) Videix 11,90 ha (87)	11/07/25
11/03/25	1625089	EARL LA MOUILLERE	8, Route du Poirier 16310 Verneuil	2,93	2,93	CHALEIX Philippe et Maryse	Videix 11,90 ha (87)	11/07/25

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
12/03/25	1625090	EARL DU BOIS DE LA COUSSETTE	2015, Chemin des Groies 16290 Champmillon	14,75	70,99	GUILLOT Hugues	Sireuil	12/07/25
13/03/25	1625091	EARL DES PRINTANIERES	3, Route des quatre vents	2,1	2,1	EARL DES PRINTANIERES	Theil-Rabier Paizay Naudouin Embourie	13/07/25
14/03/25	1625092	SCEA DE LA VALLADE	1, Route de Loiseau 16300 Barret	10,97	10,97	CHAUSERAY Dominique	Barret	14/07/25
18/03/25	1625093	PARCEILLER Eiodie	16bis, Rue des Noues Rulle 16200 Sigogne	23,81	33,87	PARCEILLER Bernard 1,87 ha PARCEILLER Françoise 21,94 ha	Courbillac Sigogne	18/07/25
19/03/25	1625094	METAYER Thomas Future Associée EARL METAYER FREDERIC	10, Route de chez Sorin 16440 Rouillet St Estèphe	74,79	147,33	METAYER Frédéric 12,34 ha METAYER François et Thérèse 33,87 ha METAYER Claude 28,58 ha	Rouillet St Estèphe Châteauneuf sur Charente Mornac St Simeux	19/07/25
24/03/25	1625096	GAEC DES CHATIGNOLES	4, Puyponchet 16310 Mazerolles	11,54	11,54	BLANCHIER Jacky	Rouzède	24/07/25
25/03/25	1625097	LANDRIAUD Eugénie Future Associée EARL DU BOIS D'ARMELLE	5, Rue du Maquis - Armelle 16120 Bouteville	116,22	362,01	Indivision Successorale de Matthieu LANDRIAUD 35,03 ha Consorts LANDRIAUD 36,38 ha LANDRIAUD Joël 0,69 ha LAUROUX Marie 12,71 ha EARL DU BOIS D'ARMELLE 14,14 ha Consorts MARCEAU 6,38 ha PAYNAUD Marie et Patrick 1,66 ha DUVERNEUIL Anne-Marie et Marcel 7,74 ha JAUD Josiane et Vivian 1,49 ha	Angeac-Charente Bouteville Graves St Amant Salles d'Angles St Même les Carrières Verrières pour 114,13 ha (16) Lonzac pour 2,09 ha (17)	25/07/25
25/03/25	1625098	VACHOT Marc	1, Route de Chez Gauthier 16310 Cherves-Chateaux	7,52	7,74	VACHOT Marc	Cherves-Chateaux	25/07/25
25/03/25	1625099	GAEC DU TILLEUL	19, Village de la Ribière 16150 Etagnac	152,6	152,6	CHARLES Anthony 2,59 ha MAURINET Jean-P 5,66 ha PANON DESBASSAYNS DE RICHEMONT Henri 40,78 ha SOURY Didier et Nathalie 103,57 ha	Etagnac	25/07/25
26/03/25	1625100	PITAUD Sabrina	4, Chemin des Buzards 16210 Brie sous Barbezieux	1,05	1,05	EPAUD Francis	Curac	26/07/25
25/03/25	1625101	RIBADIERE Nicolas	Le verger Trauma 16500 Lessac	31,36	31,36	RIBADIERE Philippe et Virginie 14,78 ha RIBADIERE Paul et Geneviève 16,58 ha	Lessac pour 23,14 ha (16) Availles-Limouzine pour 8,22 ha (86)	25/07/25
26/03/25	1620102	GAEC BOUTINOT	12, Rue du Canton Villars 16700 Poursac	5,68	5,68	DUQUET Michel 5,35 ha JACQUET Patrice 0,33 ha	St Gourson St Sulpice de Ruffec	26/07/25
26/03/25	1620103	GAEC BOUTINOT	12, Rue du Canton Villars 16700 Poursac	6,66	6,66	BOUTINOT Alexandre 2,76 ha BOUTINOT Xavier 1,21 ha CHEVET Joël 2,69 ha	Poursac Couture St Sulpice de Ruffec	26/07/25
31/03/25	1625106	SCEA HAMON	4, Rue basse Bayers 16460 Aunac sur Charente	0,72	0,72	PRAT Michel 0,21 ha HAMON Jérémy 0,51 ha	Aunac sur Charente	31/07/25
31/03/25	1625107	SCEA DU TREILLAGE	Le treillage 16300 st Aulais la Chapelle	25,34	25,34	Consorts CHAILLOU	Salles de Barbezieux	31/07/25

Date dossier complet	N° enregistrement dt-dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
31/03/25	1625108	DAUGE Julie	3bis, Rue des Ardoises 16130 Segonzac	23,31	127,57	DAUGE Julie 15,44 ha DAUGE Henri 5,80 ha PREVOST David 2,07 ha	Bourg-Charente Gensac-La-Pallue	31/07/25
31/03/25	1625109	GAEC DU PIGEONNIER	LA Fournière 16240 Villefagnan	54,44	54,44	BOISNARD Philippe 33,83 ha SAUTON Yves 3,50 ha SAUTON Joël 1,83 ha CHARRIER-GRELET Alain 15,28 ha	Raix Villefagnan	31/07/25
01/04/25	1625110	SCEA DU LOGIS DE PUYGUILLER	10, Rue Puyguiller 16130 Segonzac	10,44	41,92	SIMON Christian	Lignières-Ambleville	01/08/25
02/04/25	1625111	GAEC RABOUAN	Le Dognon 16250 Pérignac	58,44	58,44	YONNET Patrick 26,08 ha RENAUDEAU Jean 23,33 ha AUGERAUD Jean-Louis 9,03 ha	Pérignac Les Côteaux du Bianzacais	02/08/25
03/04/25	1625112	SARL ST LAURENT	1, Chemin gairaud 16360 Condéon	2,26	2,26	FOUASSIER Véronique	Condéon	03/08/25
04/04/25	1625113	SCEA LA LOUISIANE	30, Rue d'Angoulême 16200 Triac-Laurat	4,88	4,88	DOLIMONT Christine, Frédérique et Claude	Mérignac	04/08/25
07/04/25	1625114	GAEC DES EAUX CLAIRES	22, chemin du Paradis Lamérac 16300 Montmérac	17,05	27,99	Indivision DELPECH	Barret	07/08/25
08/04/25	1625115	CLOCHARD-GUALBERT Isabelle	13, Route des Chauris 16290 Mouldars	1,41	1,41	BRUN Francis	Mouldars	08/08/25
07/04/25	1625116	BUARD Vincent Futur Associé EARL BUARD	24, Route de la Dime 16230 Juillé	74,31	74,31	BUARD Jean-Paul et Louise 6,11 ha BUARD Jean-Paul 46,49 ha PERISSAT Andrée 9,70 ha Indivision PERISSAT Renée-Jacques-Jérôme- MALLET Claudine-BUARD Louise et GAUTHIER Jacqueline 7,87 ha BUARD Claire-Emmanuelle et FLEURY Katia 2,07 ha ROUHAUD Frédéric 0,75 ha LEAUD Geneviève 0,28 ha BERTHOMIER Françoise-LOURADOUR Jpaul et Martine 0,31 ha CHENE Geneviève, Françoise-Philippe et Jmarie 0,73 ha	Charmé Juillé Luxé Maine de Boixe Manle les Fontaines Tusson	07/08/25
09/04/25	1625117	SCEA LA LOUISIANE	30, Rue d'Angoulême 16200 Triac-Laurat	2,99	2,99	MANDON Michel et POUZET Jeannine	Sigogne	09/08/24
11/04/25	1625119	ROBERT david	14, Lotissement La Broussette 16140 Aigre	120,77	120,77	ROBERT Roland et Maryline 30,96 ha ROBERT Thierry 89,81 ha	Ebréon Aigre St Fraigne	11/08/25
11/04/25	1625120	BIOTTEAU Loïc	5, Chez Legeaix 16380 Feuillade	20,36	20,36	DE GRIFFOLET Béatrice 12,16 ha SONBERG Georgina et Jorgen 4,18 ha LABBE Dominique 4,02 ha	Feuillade	11/08/25
15/04/25	1625121	FORT Thierry	Chez Nadaud 16310 Cherves-Chatelars	30,78	30,78	AUGUSTIN André 0,45 ha DESTRAIT Didier 25,95 ha MARTINE Luc 4,38	Cherves-Chatelars	15/08/25

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
17/04/25	1625122	EARL DE FONT GIREAU	20, Route de Font Gireau 16300 Barret	7,03	7,03	Indivision DELPECH	Barret	17/08/25
17/04/25	1625123	EARL DES MERLETS	3, Rue du Chêne Nadaud 16230 Nandars	104,47	104,47	GRENET Pascal 80,87 ha MORISSON Annick 9,16 ha GRENET Josiane 11,52 ha THORAUX Arlette 1,65 ha LAGREGÈRE Monique 1,47 ha	Nandars Aussac-Vadalle Couligens Jauldes	17/08/25
17/04/25	1625125	GAEC DES EPARDEAUX	2bis, Rue des Epardeaux 16230 Val de Bonneure	8,42	8,42	PERROY Léa	Val de Bonneure	17/08/25
17/04/25	1625126	EARL DE PANISSAUD	6 Panissaud 16450 Le Grand Madieu	22	22	LHERIDEAU Christian et Odile	Beaulieu sur Sonnette Cellefrouin	17/08/25
22/04/25	1625128	BETOULLE Geoffrey	55, Boulevard Besson Bey 16000 Angoulême	6,16	6,16	Mme CROIZARD	la Tâche	22/08/25
18/04/25	1625129	SCEA DE FRAICHE BISE	13, Route de Paris 16560 Tourriers	4,92	4,92	Indivision PAYRAUDEAU Michelle – Alain – Catherine	Tourriers	18/08/25
19/04/25	1625130	DELAGE Yoahn	7, Route des grands champs 16110 Pranzac	14,25	14,25	Indivision AUDIGIER Suzanne – Laurence – Dominique	Chazelles	19/08/25
29/04/25	1625132	DUCOURTIEUX Julien	36, Route de Confolens 16450 St Claud	12,57	12,57	DUCOURTIEUX Jean-Jacques	Chasseneuil sur Bonneure Terres-de-Haute-Charente Suaux	29/08/25
28/04/25	1625133	EARL DE RIEUX MARTIN	Rieux Martin 16500 Anzac sur Vienne	48,26	48,26	RAINAUD Alain 22,93 ha RAINAUD Philippe 25,33 ha	Confolens	28/08/25
30/04/25	1625134	BELLAYER Christian	La Besse 87600 Videix	2,5	2,5	DUTILLET Aimée	Massignac	30/08/25
06/05/25	1625135	CHANGEUR Philippe	103, Route des Maréchaux 16290 Asnières sur Nouère	1	1	CHANGEUR Pascal	St Mary	06/09/25
07/05/25	1625136	CHARTRON Aurélien	1, Route de Sauzé Bramfan 16240 Paizay Naudouin Embourie	134,94	134,94	NICOLLEAU Jean-Claude 19,04 ha MICHAUD Jean-Pierre et ses sœurs 30,20 ha MICHAUD Jean-Pierre 5,51 ha BIRAUD Henriette 1,25 ha	Paizay Naudouin Embourie Theil Rabier pour 39,17 ha (16) Loubillé Valdeilaume pour 95,77 ha (79)	07/09/25
10/05/25	1625137	EARL DE CHEZ BAJOT	Chez bajot 3, Rue des trois hameaux 16100 Louzac St André	1,64	1,64	GOURSAUD Jean-Claude	Louzac St André	10/09/25
12/05/25	1625138	GAEC DELAGE	10, Route de Brie 16310 Mazerolles	3,32	3,32	TRAPATEAU Marc	Rouzède	12/09/25
14/05/25	1625139	SCEA DE LA VAURE	3, Route des cinq pierres 16260 Les Pins	11,31	11,31	POINT Murielle	Terres de haute Charente	14/09/25
14/05/25	1625140	EARL DU PLANTIER DE LARSAC	2 Larsac St Projet – St Constant 16110 La Rochefoucauld en Angoumois	7,88	7,88	DEJUGNAC Colette	Taponnat-Fleurignac	14/09/25

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
14/05/25	1625141	SCEA LA FERME CALENDULA	19, Route du chêne vert Le maine blanc 16250 Bessac	5,97	5,97	LEGER Siegfried 1,28 ha LEGER Simone représentée par LEGER Maryline	Taponnat-Fleurignac	14/09/25
19/05/25	1625142	LECAULLE Dominique Future Associée SCEA DU DOMAINE DE NADELIN	Nadelin 16390 Bonnes	164,71	164,71	SCEA DOMAINE DE NADELIN 58,78 ha MERKES Alain 18,63 ha Indivision Successorale FALLOT 87,30 ha	Aubeterre sur Dronne Bonnes St Romain Laprade	19/09/25
19/05/25	1625143	EARL DE CHEZ GAILLARD	3, Chemin de Chez Gaillard 16140 Lupsault	53,66	53,66	CARRE Jacky	Les Gours Lupsault Mons Oradour	19/09/25
22/05/25	1625144	BINEAU Romain	16240 Paizay Naudouin 16140 Lupsault	6,34	6,34	THOMAS Aurélien	Empuré	22/09/25
22/05/25	1625145	BROSSEAU Christophe	2, Route de talan 17520 St Maigrin	0,82	4,33	LANCERON Isabelle	Criteuil la Magdeleine	22/09/25
23/05/25	1625146	SCEA DU DOMAINE DE CHEZ BARRE	11, Chez Barré Malaville 16120 Bellevigne	7,75	7,75	AILLAUME Daniel	Birac	23/09/25
23/05/25	1625147	EARL DES CHAUMES	La Francherie 16260 Les Pins	52,68	52,68	BILLETAT Roger 0,30 ha GACON Bernard 2,65 ha RONDINAUD Marcel 0,58 ha SELLIER didier 1,60 ha	Les Pins	23/09/25
23/05/25	1625148	EARL BAIES DES VIGNES	32b, Chemin Boisé 16130 Gensac la Pallue	28,5	88,23	TEXIER Maxette 19,04 ha TEXIER Francis et Maxette 6,02 ha TEXIER Francis 3,44 ha	Echallat Vaux-Rouillac	23/09/25

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-09-26-00004

Arrêté portant refus d'autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - EARL DE LA PLAINE (47)



Dossier n°25069

**Arrêté portant refus d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

**Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF),

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 331-1 à L. 331-11, et R. 331-1 à R. 331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

VU l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 02 mai 2025 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 02/04/2025) présentée par l'EARL DE LA PLAINE (M. FAUGERON Marc) dont le siège d'exploitation est situé 2 route de la plaine 47300 Bias, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 19,00 hectares appartenant à la commune de Bias, sis sur la commune de Bias,

CONSIDERANT que sur cette surface, deux demandes concurrentes ont été déposées par l'EARL CHATEAU FAVOLS (Mme ESCANDE Florence) le 02/06/2025 en vue de s'agrandir et par M. TEIXEIRA CORREIA Daniel le 02/06/2025 en vue de s'installer,

CONSIDERANT que la demande de M. TEIXEIRA CORREIA Daniel n'est pas soumise au contrôle des structures,

CONSIDERANT que le SDREA précise dans son article 3 les rangs de priorité au regard desquelles les demandes concurrentes sont étudiées,

CONSIDERANT qu'avec 182,67 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de l'EARL DE LA PLAINE relève du rang de priorité **3** : « *agrandissement et réunion d'exploitations au-delà du seuil d'agrandissement excessif définis à l'article 5* »,

CONSIDERANT qu'avec 61,93 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de l'EARL CHATEAU FAVOLS relève du rang de priorité 1 : « consolidation de l'exploitation dans la limite de la surface permettant d'atteindre la dimension économique viable définie à l'article 5 »,

CONSIDERANT qu'avec 19,00 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de M. TEIXEIRA CORREIA Daniel relève du rang de priorité 1 : « installation d'un agriculteur professionnel en individuel dans la limite de 1,5 fois la surface permettant d'atteindre la dimension économique viable définie à l'article 5 »,

CONSIDERANT que la demande de l'EARL DE LA PLAINE est moins prioritaire que les demandes de l'EARL CHATEAU FAVOLS et de M. TEIXEIRA CORREIA Daniel,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

L'EARL DE LA PLAINE dont le siège d'exploitation est situé 2 route de la plaine 47300 Bias, **n'est pas autorisée** à exploiter 19,00 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
Commune de Bias	Bias	AC105

Article 2 :

S'il est constaté que le bien foncier agricole objet de la demande est exploité malgré le présent refus d'exploiter mentionné à l'article 2 du présent arrêté, le contrevenant s'expose à des sanctions pécuniaires après mise en demeure par le préfet de région de régulariser sa situation.

Le montant desdites sanctions pécuniaires est compris entre 304,90 euros et 914,70 euros par hectare exploité (article L. 331-7 du code rural et de la pêche maritime).

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de Lot-et-Garonne et le directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 26 septembre 2025

Pour le préfet et par délégation,
la D.R.A.A.F.,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2025-10-20-00003

Arrêté d'agrément d'association - Les araignées
philosophes



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pôle des relations et des ressources humaines
Direction du conseil de la vie scolaires et
des affaires juridiques**
Bureau D.C.V.S.A.J. 2
Affaire suivie par :
Nathalie BESSAS
Cheffe du bureau D.C.V.S.A.J.2
Tél : 05 57 57 39 76
Mél : nathalie.bessas@ac-bordeaux.fr

Jean-Marc Huart
Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités

- Vu les articles D 551-1 à D 551-12 du code de l'éducation,
- Vu la consultation du C.A.A.E.C.E.P. en date du 26 septembre 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'agrément défini à l'article D 551-1 susvisé est accordé à l'association :

**Les araignées philosophes
Chez la librairie Comptines
5, rue Duffour- Dubergier
33000 Bordeaux**

ARTICLE 2 : Cet agrément porte sur les interventions pendant le temps scolaire en appui aux activités d'enseignement conduites par les établissements, sur l'organisation d'activités complémentaires en dehors du temps scolaire et sur la contribution au développement de la recherche pédagogique, à la formation des équipes pédagogiques et des autres membres de la communauté éducative.

ARTICLE 3 : La durée de validité de l'agrément est de 5 ans.

ARTICLE 4 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux le 20 OCT. 2025



Académie de Bordeaux
5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499, 33060 Bordeaux Cedex

1/1

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-10-27-00001

Arrêté du 27 octobre 2025 portant modification de
l'arrêté du 29 décembre 2023 fixant la liste
nominative des membres du conseil économique,
social et environnemental régional de la région
Nouvelle-Aquitaine

Arrêté du **27 OCT. 2025**

**portant modification de l'arrêté du 29 décembre 2023 fixant la liste nominative des membres du Conseil
Économique, Social et Environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine**

le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4131-2, L. 4134-1 à L. 4134-7-2 et R. 4134-1 à R. 4134-7;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la nouvelle délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2023 modifié fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2023 modifié fixant la liste nominative des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la démission à compter du 29 septembre 2025 de M. Jean-François AUCOUTURIER, désigné par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) de Nouvelle-Aquitaine au sein du collège 1 ;

Vu la démission à compter du 30 septembre 2025 de Mme Maryse LOGNON-DEMOLLIÈRE, désignée par l'Union régionale de la CGT-FO de Nouvelle-Aquitaine au sein du collège 2 ;

Vu la démission à compter du 1^{er} octobre 2025 de M. Philippe MEYNARD désigné en qualité de personnalité qualifiée au sein du collège 4 ;

Vu la démission à compter du 8 octobre 2025 de Mme Jasmine BRIAND, désignée par l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) au sein du collège 3 ;

Vu la proposition du 24 septembre 2025 de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) de Nouvelle-Aquitaine au sein du collège 1 ;

Vu la proposition du 6 octobre 2025 de l'Union régionale de la CGT-FO de Nouvelle-Aquitaine au sein du collège 2 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article premier

L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2023 modifié fixant la liste nominative des membres du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Nouvelle-Aquitaine est modifié ainsi qu'il suit :

Collège 1 : Représentants des entreprises et activités professionnelles non-salariées – I.3 :

Sur proposition de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) de Nouvelle-Aquitaine est nommé, en remplacement de M. Jean-François AUCOUTURIER, à compter du 13 octobre 2025, M. Patrick FESTAL.

Collège 2 : Organisations syndicales de salariés les plus représentatives – II-3 :

Sur proposition de l'Union régionale de la CGT-FO de Nouvelle-Aquitaine est nommée, en remplacement de Mme Maryse LOGNON-DEMOLLIÈRE, à compter du 13 octobre 2025, Mme Florence FERNANDEZ.

Collège 3 : Organismes et associations participant à la vie collective de la région – III-3 :

Le poste occupé par Mme Jasmine BRIAND, désignée par l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF), démissionnaire à compter du 8 octobre 2025, est vacant.

Collège 4 : Personnalités qualifiées :

Le siège occupé par M. Philippe MEYNARD, désigné en qualité de personnalité qualifiée au sein du collège 4, démissionnaire à compter du 1^{er} octobre 2025, est vacant.

Article 2

Le reste demeure sans changement.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs régional et notifié au président du conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'au président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Nouvelle-Aquitaine et entrera en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Bordeaux, le

27 OCT. 2025

Le Préfet de région,


Etienne GUYOT

Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine, les recours suivants peuvent être introduits conformément

aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative :

. un recours gracieux, adressé à :

M. le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

4 b esplanade Charles de Gaulle

33000 BORDEAUX Cedex ;

. un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

. un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Bordeaux – 9 rue Tastet – 33000 BORDEAUX.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".